

30/04/2018

APPEL A CANDIDATURE



REALISATION D'UN DIAGNOSTIC DES PRATIQUES DE COMMUNICATION EXTERNE DES ASSOCIATIONS ALGERIENNES

RESUME

Le programme Joussour

Joussour vise à contribuer au renforcement des associations algériennes et françaises actives dans les domaines de l'enfance et de la jeunesse et à améliorer la prise en charge et la place de cette population cible en Algérie. Plus spécifiquement, Joussour ambitionne de renforcer l'action de petites associations locales en soutenant leurs projets et leur insertion dans des dynamiques territoriales et/ou pluri acteurs ainsi que les associations plus expérimentées en les accompagnant dans leurs démarches de professionnalisation. Joussour se fixe également pour objectif de favoriser la mise en réseau des acteurs impliqués dans le Programme et d'aider ce réseau à développer ses capacités de proposition et de dialogue avec les pouvoirs publics, notamment territoriaux. Initié par des associations algériennes et françaises en juin 2008, il réunit aujourd'hui 119 partenaires, algériens pour les trois quarts (associations, universités collectivités locales, services déconcentrés de l'Etat), français et européens pour le quart restant (associations, coopérative d'habitant, universités et collectivités locales) qui composent l'Assemblée Plénière (AP). Pour ce faire, ils ont signé la charte de Joussour et se sont engagés à respecter les valeurs du Programme et son règlement intérieur. Les membres de l'AP élisent un comité de pilotage mixte qui est responsable de la gouvernance de Joussour. Ce comité est composé de 8 membres associatifs élus de l'AP ainsi que des représentants du CFSI, de NADA, association nationale partenaire, du MAEE/SCAC, de l'Agence Française de Développement et de la délégation de l'Union européenne à Alger en tant que membres observateurs.

Doté d'un budget de 3,7 M€ Joussour est cofinancé par l'Agence Française de Développement, par la Délégation de l'Union européenne à Alger, par la Fondation de France, par la Fondation RATP et par le Comité Français pour la Solidarité Internationale (CFSI) qui en est l'ONG garante. L'association nationale partenaire NADA assure quant-à elle, sur la base d'une convention passée avec le CFSI, le portage juridique et administratif de Joussour en Algérie.

Diverses activités de renforcement sont développées pour atteindre les objectifs fixés. Des outils de type financiers, qui permettent de soutenir les projets et initiatives des associations tout en renforçant leur structuration. Des activités transversales qui comprennent des formations, un accompagnement collectif et individualisé, l'animation d'espaces d'échanges et de concertation, des rencontres régionales et thématiques et des outils de communication. La mise en œuvre opérationnelle des



activités de Joussour est confiée à une cellule exécutive basée à Alger. Depuis 2008, Joussour a soutenu 146 projets et 40 nouvelles initiatives sont actuellement en cours de mise en œuvre.

Ces 146 projets, portés par les associations algériennes, ont bénéficié à 316 000 enfants, jeunes et à leurs familles. Entre 2018 et 2020, il est prévu que le Programme cofinance, à travers 5 fonds d'appui, une cinquantaine de projets et initiatives. Les associations algériennes, parce que plus proches des populations, développent une gamme de services innovants en adéquation avec les besoins des populations les plus fragiles. Elles inscrivent leurs actions en complémentarité des politiques publiques dédiées à l'enfance et à la jeunesse sur des thématiques transversales : environnement, patrimoine, droits des personnes handicapées, droits de l'enfant, égalité hommes-femmes, culture, expression citoyenne des jeunes, accès aux loisirs... La liste n'est pas exhaustive et les membres de Joussour développent leurs actions sur des champs thématiques variés. En dépit d'une remarquable qualité de services, **la visibilité de l'action associative en Algérie reste confidentielle**. Localement, leurs actions sont reconnues par les populations qui bénéficient directement de ces services mais force est de constater que cette reconnaissance a du mal à dépasser le cercle local de leurs bénéficiaires. **C'est pourquoi la reconnaissance de l'utilité sociale de l'action associative auprès des populations, des pouvoirs publics, des acteurs économiques et de ceux du monde de la recherche constitue un enjeu externe majeur.**

LE PROGRAMME JOUSSOUR¹

Eléments de contexte

Un mouvement associatif en construction

Jusqu'en janvier 2012, la loi N°90-31 encadrait l'action associative. Cette loi, d'inspiration libérale, avait été adoptée dans la foulée des événements d'octobre 1988. De profonds changements politiques avaient alors été engagés, la constitution de 1989 avait notamment autorisé pluralisme politique et économie de marché.

Un processus de révision de cette loi a été amorcé en 2011 marqué, notamment, par une série de rencontres organisées par le Conseil National Economique et Social avec une partie du mouvement associatif. Ce processus a débouché le 12 janvier 2012 par l'adoption au Parlement de la loi N°12-06 portant sur la liberté associative.

Le contexte difficile des années noires a eu raison d'un grand nombre de structures associatives jeunes et fragiles. Selon le ministère de l'Intérieur, on ne dénombrait en 2011 que 89 000 associations dont un fort pourcentage avait cessé toute activité. Mais un petit nombre d'associations plus expérimentées, ayant de réelles capacités d'actions et de projets, émergent de ce processus de sélection naturelle. Elles sont encore trop peu nombreuses et surtout insuffisamment connectées entre elles.

Cette émergence a été favorisée par l'intérêt accru des pouvoirs publics pour le mouvement associatif et le soutien que lui a apporté, sous leur contrôle, l'aide internationale depuis le rétablissement de la situation sécuritaire (notamment les Programmes ONG 1 et 2 de l'Union européenne). Certains ministères développent de nouvelles formes d'encouragement et de collaboration avec les associations qui œuvrent dans leurs domaines de compétences et de nombreuses collectivités locales apportent un soutien et tissent de nouvelles relations avec les associations de leurs territoires.

Dans le même temps, dans un contexte sous-régional tendu, l'Etat a modifié le droit relatif à la liberté associative. La loi N°12-06 a ainsi renforcé l'encadrement et le contrôle des entités associatives en passant notamment d'un régime déclaratif à un régime d'agrément et a également codifié plus strictement les relations des associations algériennes avec leurs homologues étrangères mais aussi le soutien financier qui peut leur être apporté. Pourtant, si la législation qui encadre la liberté d'action associative se fait plus stricte, l'Etat algérien et ses services déconcentrés commencent à s'ouvrir à des opérateurs associatifs en soutenant leurs actions et en reconnaissant la qualité des services qu'ils

¹ Des informations additionnelles sont disponibles sur le site Internet du programme : <http://pcpalgerie.org/>, sur ses pages Facebook et sur sa Web télé : <https://www.youtube.com/user/pcpatv>

offrent à la population et notamment aux publics les plus vulnérables. Dès lors, ils soutiennent leurs démarches, conventionnent avec ces associations sur la durée et intègrent également des représentants associatifs à des commissions visant à construire des politiques publiques sectorielles, reconnaissant ainsi les savoir-faire et expertises des acteurs associatifs. Aujourd'hui, le Ministère de l'Intérieur et des Collectivités Locales estime leur nombre à 108 940 dont 48 957 conformes et 59 983 non-conformes. Leurs activités demeurent cependant relativement méconnues en dehors du cercle local de leurs bénéficiaires.

Faire reconnaître l'utilité sociale de l'action associative en Algérie

Depuis 2008, Jousour s'est attaché à renforcer les capacités opérationnelles, la gouvernance, la base sociale, la capacité de gestion et de dialogue avec les pouvoirs publics des associations algériennes actives sur le champ de la jeunesse et de l'enfance.

Le Programme a ainsi cofinancé et accompagné 146 projets dans le cadre de différents fonds d'appui qui avaient pour vocation d'accompagner la professionnalisation des associations algériennes, de soutenir leurs capacités à développer des services innovants en faveur des populations les plus exclues, mais aussi de permettre à des associations ou à des groupes de jeunes d'être acteurs et porteurs d'initiatives de solidarités citoyennes de proximité. Aujourd'hui, 40 projets et initiatives portés par des associations algériennes sont en cours de mise en œuvre. Parce que leur ancrage local a été renforcé au cours de ces dernières années, les associations algériennes ont développé une connaissance fine des besoins des populations ciblées sur leurs territoires, ce qui a autorisé la mise en œuvre de dispositifs en réelle adéquation avec les besoins des publics bénéficiaires. Ces 146 projets ont été développés en faveur de 316 000 personnes dont 31 % d'enfants âgés de 0 à 12 ans, 39 % de jeunes âgés de 13 à 25 ans et 30 % de familles et d'adultes. Ces données confirment l'élargissement de la base sociale de ces entités associatives. Ces initiatives ont été menées en complémentarité avec les politiques publiques. Le fait qu'entre 2013 et 2015 plus de 80 % d'entre elles aient été cofinancées par les pouvoirs publics locaux et nationaux (APC, APWI, DJS, DAS, DC, Ministères), mais aussi par des entreprises privées, témoigne d'une capacité de dialogue renforcée avec les pouvoirs publics et d'une assise financière élargie.

Au-delà du soutien financier recherché, les associations algériennes ont associé les représentants des pouvoirs publics à des espaces de concertation dédiés à la mise en œuvre de leurs initiatives. Ce dialogue engagé avec les représentants de l'Etat a ainsi permis l'instauration d'une relation de confiance, a autorisé la déconstruction des représentations négatives entre associations et pouvoirs publics et a facilité l'appropriation puis la duplication, par les pouvoirs publics, de dispositifs innovants de prise en charge de populations enfantines et jeunes fragilisées.

Outre ce type d'actions portées par des associations en phase de professionnalisation, Jousour, en positionnant les jeunes non plus comme des bénéficiaires mais comme des acteurs de solidarité de proximité, influe également sur la structuration de la société civile. Les groupes et associations de jeunes accompagnés renvoient une image positive de la jeunesse aux populations de leurs territoires et aux pouvoirs publics et démontrent d'une capacité d'initiative. Les associations algériennes les plus expérimentées les accompagnent mais enrichissent également leurs pratiques et savoirs au contact de cette nouvelle génération de militants associatifs. Jousour est ainsi devenu un laboratoire d'expérimentation de dispositifs innovants visant à améliorer les services offerts aux populations jeunes et enfantines ayant des besoins spécifiques et victimes d'exclusion, un espace de reconnaissance de l'autre qui autorise la déconstruction des représentations et la construction, sur la durée, de partenariats équilibrés respectueux des singularités de chacun.

Pourtant, au-delà de leurs terrains d'action locaux, les initiatives et services développés par les associations algériennes sont souvent méconnus. Méconnus du grand public mais aussi de la majeure partie des services déconcentrés de l'Etat et des autorités centrales. La richesse et la qualité des actions que Jousour a soutenues, l'engagement de ses acteurs sont remarquables, mais ceci reste confidentiel. L'information est parcellaire, insuffisamment valorisée et diffusée au-delà d'un cercle restreint de militants associatifs. En outre, ces acteurs sont trop peu connectés entre eux au niveau national. C'est pourtant bien leur mise en réseau qui permettra d'installer un dialogue institutionnel équilibré avec les autorités nationales et qui autorisera la reconnaissance, par la population, par les

pouvoirs publics et par les acteurs économiques, de leur utilité sociale. Pour ce faire, la valorisation de leurs initiatives et actions auprès du grand public et des pouvoirs publics est incontournable.

Les Partenaires et bénéficiaires

Les partenaires directs sont membres du Programme. Parmi eux, 87 sont des membres algériens (associations, universités, Assemblée Populaire Communale, Direction de la Jeunesse et des Sports, Office des Etablissement de jeunes et Assemblée Populaire de Wilaya) et 32 sont des membres français ou européens (associations, universités, coopérative et collectivités locales) actifs au sein du PCPA et participent à la dynamique de Jousour.

A cela s'ajoutent d'autres partenaires (institutions, partenaires institutionnels et/ou associations partenaires des projets portés par les membres, personnes ressources) indirects. Les membres de Jousour sont actifs sur 21 Wilayas mais certains membres développent des actions qui ont une incidence sur d'autres Wilayas du territoire algérien.

Les bénéficiaires de Jousour sont les associations algériennes et françaises membres ou non membres qui participent à cette dynamique et qui bénéficient des activités transversales du Programme (mise en réseau, formation, animation de cadres de concertation thématiques ou territoriaux, études, rencontres régionales) mais aussi les enfants, les jeunes, leurs familles et les professionnels de l'enfance et de la jeunesse qui sont bénéficiaires des projets mis en œuvre par les membres, soutenus par Jousour, notamment à travers les fonds d'appui.

LE DIAGNOSTIC

Enjeux

Le programme Jousour entend donc renforcer les capacités de ses membres et la qualité de leurs actions, favoriser leur mise en réseau et leur dialogue avec les pouvoir publics et enfin promouvoir l'utilité sociale des associations algériennes.

La communication externe de ces associations constitue donc un enjeu majeur pour atteindre ces trois objectifs :

- Elle est déterminante pour la qualité de leurs relations avec les parties prenantes de leurs actions, (bénéficiaires, autorités locales, partenaires sur leurs territoires et dans leurs domaines d'intervention, soutiens financiers) et par là-même, sur leur capacité à identifier, monter et mettre en œuvre leurs projets ;
- Au-delà de l'activité immédiate des associations, cette communication est évidemment une des clés de leur image, de leur notoriété, de leur crédibilité et de leurs capacités à élargir et diversifier leurs réseaux et soutiens ;
- Collectivement, la communication de chaque structure peut contribuer à améliorer l'image du mouvement associatif et la reconnaissance de son utilité sociale. Elle peut favoriser la spontanéité des échanges et des processus de partage d'expériences en son sein.

L'amélioration de cette communication est donc un des leviers de l'action du Programme.

Approche

Ce diagnostic contribuera donc à l'atteinte de l'enjeu externe majeur de Jousour qui vise à faire connaître et reconnaître l'utilité sociale de l'action associative en Algérie. Il constitue le préalable d'un cycle d'échanges et de formations par les pairs dédiés au renforcement des capacités de communication externe des associations algériennes membres de Jousour.

Jousour réunit des associations dotées de différentes surfaces opérationnelles qui inscrivent leurs actions sur différents segments thématiques et différentes géographies et contextes. Les publics cibles, les capacités et moyens de communication des associations sont donc divers.

Le diagnostic doit permettre d'identifier les stratégies et pratiques de communication externes des différentes catégories de membres associatifs (associations expérimentées ou en structuration, associations de jeunes, associations actives en zones rurales, semi-rurales, désertiques ou urbaines) en direction des différents publics mais aussi les ressources, humaines et matérielles dont elles disposent et les canaux de communication qu'elles privilégient : Web, presse, radio, télévision, films, réunions, relations formelles et informelles, organisation de manifestations publiques...

Leurs expériences et leurs perceptions des enjeux de communication externe sont, de facto, très inégales. L'apport d'outils et de conseils normalisés et/ou standardisés ne permettrait donc pas de prendre en compte cette diversité et serait probablement peu efficace pour améliorer la stratégie et les actions de communication externe, à l'inverse d'une démarche fondée sur l'échange d'expériences et de bonnes pratiques.

C'est pourquoi le processus de diagnostic et les recommandations attendues doivent contribuer à la conception et à l'amorce d'une telle démarche.

Résultats attendus

Le consultant devra produire un état des lieux et une analyse des stratégies et des pratiques de communication externes des différentes catégories d'associations algériennes membres de Jousour.

A partir de ce diagnostic, il identifiera d'une part les manques, mais aussi les bonnes pratiques et les compétences des associations en communication qui mériteraient d'être valorisées, capitalisées et partagées.

Cette identification lui permettra de concevoir et de proposer un programme d'échanges entre pairs et de formations visant à la valorisation et au partage de ces bonnes pratiques et par là-même, au renforcement des capacités de communication des organisations.

Points d'attention

Le consultant sera particulièrement attentif à la prise en compte de :

- La diversité des associations
 - Expérimentées ou en structuration, associations de jeunes ;
 - Associations actives en zones rurales, semi-rurales, désertiques ou urbaines ;
 - Disposant de ressources, humaines et matérielles d'ampleur très différentes (professionnelles et/ou bénévoles ;
 - Privilégiant des canaux de communication variés : Web, presse, radio, télévision, films, réunions, relations formelles et informelles, organisation de manifestations publiques...
- Leurs thématiques d'intervention
 - Droits de l'enfant ;
 - Mobilisation citoyenne de la jeunesse et démocratie participative ;
 - Droits des femmes ;
 - Accès aux soins, droits des personnes en situation de handicap, prévention VIH-SIDA ;
 - Accès aux loisirs ;
 - Accès à la culture ;
 - Patrimoine ;
 - Protection de l'environnement...
- Les publics ciblés par leur communication
 - Les publics cibles qui sont bénéficiaires de leurs actions (familles, jeunes, enfants, populations de leurs territoires) en particulier mais aussi, le grand public en général dès lors qu'elles communiquent, pour certaines, à un niveau national ;
 - Les pouvoirs publics : les APC (élus et techniciens), les Wilayas (élus et techniciens), les services déconcentrés de l'Etat (Direction Jeunesse et des Sports, Direction de l'Action Sociale, Direction de la culture, Direction de l'environnement, ODEJ...) et les Ministères pour les associations à caractère national ;
 - Les acteurs économiques qui sont partie prenante du développement des territoires et qui

ont, au-delà, une responsabilité sociale. Ils soutiennent, parfois, l'action associative à un niveau local ou national. Il s'agira donc là d'étudier la manière dont les associations communiquent avec ces différentes catégories d'acteurs (PME, entreprises nationales ou internationales du service public ou du secteur marchand ;

- Les acteurs du monde de la recherche avec lesquels les associations membres de Jousour sont fortement incitées à établir des dialogues et des partenariats (Universités, Laboratoires de recherche). Il s'agira donc d'identifier la manière dont elles établissent ces relations et les pratiques qui mériteraient d'être valorisées et partagées ;
- Les médias.

Pilotage et déroulement

Comité de suivi

La sélection du ou de la consultant-e est confiée à la commission « communication ». Le comité de suivi est responsable de la sélection du consultant, de la validation de la note de cadrage et de la validation de la version provisoire du diagnostic. Le rapport final devra intégrer les recommandations du comité de suivi. Il propose également des critères de sélection des associations membres dont les pratiques de communication mériteraient d'être observées. La cellule exécutive élabore, sur cette base, un échantillonnage qui est proposé au ou à la consultant-e.

Le chargé de suivi valorisation de l'utilité sociale, placé sous la responsabilité du coordinateur de la cellule exécutive, anime le comité de suivi et assure l'interface avec le ou la consultant-e chargé-e de la réalisation du diagnostic. Le comité de suivi assiste à la restitution provisoire de ce dernier.

Phase de sélection

Un appel à candidature est lancé, le 08 mai 2018, afin d'identifier des consultant-e-s intéressé-e-s par la réalisation du diagnostic. Il est attendu que les candidat-es envoient, avant le 1er juillet 2018, un curriculum vitae en français actualisé et synthétique auquel devra être adjoint une note méthodologique et une proposition budgétaire.

Le comité de suivi, sélectionnera, sur cette base, les candidat-e-s qui seront invité-e-s à présenter leur note méthodologique devant le comité.

Présentation de l'offre

Le ou la consultante sélectionné-e devra présenter son offre comme suit :

- Un curriculum vitae détaillé ;
- Une note méthodologique incluant les ressources qui seront mobilisées, les différentes étapes prévues et un plan d'action (calendrier de mise en œuvre) ;

Dans sa note méthodologique le consultant proposera la démarche qu'il entend suivre en s'inspirant et en enrichissant le déroulé suivant ou en lui proposant des alternatives :

- Une première typologie sommaire, établie et traitée avec la cellule exécutive du programme, permettant ainsi de cibler la démarche sur des segments prioritaires (types d'associations, d'objectifs et de publics cibles, thématiques d'intervention, vecteurs de communication) ;
- Une démarche d'échantillonnage aboutie qui structurera le diagnostic ;
- La conduite d'une vingtaine d'entretiens avec ces associations et les parties prenantes de leurs initiatives (bénéficiaires de leurs actions, représentants des pouvoirs publics, acteurs économiques, de la recherche et médias) ;
- L'organisation de focus groupes afin de compléter ces entretiens et qui permettra d'élargir et de confirmer, par des échanges entre pairs, le diagnostic des besoins et des bonnes pratiques établies à l'étape précédente ;
- Sur la base de ce diagnostic confirmé, le consultant proposera alors un cycle d'échanges de pratiques qui réponde à ces besoins. Il proposera ou recommandera des scénarios d'animation de ces échanges, les associations membres ciblées et les personnes ressources susceptibles d'être mobilisées ;
- Cette proposition sera restituée et discutée avec la cellule exécutive qui pourra ainsi l'affiner

- et se l'approprier ;
- o Elle sera enfin restituée au comité de suivi du diagnostic.
- o Une proposition financière (budget) incluant les honoraires, les frais de déplacements, de vie et d'hébergement dans la limite de l'enveloppe disponible.

Les candidats-es présenteront leur proposition devant le comité de suivi pour sélection définitive. Cette présentation sera organisée mi-juillet à Alger.

Les offres des consultants sont à adresser [au plus tard le 01 juillet 2018 à 12h00 \(midi\) communication@pcpalgerie.org](mailto:communication@pcpalgerie.org) et à coordination@pcpalgerie.org en copie à pcpa_algerie@cfsi.asso.fr

Profil recherché

Nous privilégions le recrutement d'un-e consultante-e algérien-ne au profil suivant :

- Expérience démontrée en communication ;
- Intérêt marqué pour l'action associative et sensibilité affirmée pour les enjeux de société ;
- Bonne connaissance de la société civile algérienne et du contexte sociopolitique algérien ;
- Capacité avérée à s'adapter à une multiplicité de contextes ;
- Capacité à animer des réunions collectives (focus groupes) et à mener des entretiens individuels ;
- Capacité à respecter les orientations fixées par le collectif ;
- Maîtrise de l'arabe dialectal algérien et du français.

Moyens, produits attendus

Budget

Le coût total du diagnostic (inclus honoraires du/de la consultant-e, per diem, frais de déplacements et autres frais) ne pourra pas dépasser 1 827 743 DZD équivalents à 13 000 € TTC au taux de change appliqué à cet Appel².

Produits attendus

- Une version provisoire du diagnostic sous forme de rapport ;
- Un power point de présentation du rapport provisoire ;
- Une version finale du rapport de diagnostic ;
- Un résumé du rapport.

Calendrier de la réalisation

- Lancement de l'appel à candidature : 08 mai 2018
- Réception des candidatures : 01 juillet 2018 à 12 :00 (midi)
- Sélection des candidatures : mi-juillet 2018
- Proposition de note de cadrage : fin juillet 2018
- Missions de terrain : août, septembre et mi-octobre 2018
- Remise du rapport intermédiaire : fin octobre 2018
- Présentation du rapport provisoire : mi-novembre 2018
- Remise du rapport final et du résumé : début décembre 2018

² Soit 1 € = 140.59565 DZD. Ce taux de change est appliqué en avril 2018 par l'Union européenne. Les frais de transport et éventuellement d'hébergement des participants aux focus groupes sont à la charge du Programme et ceux du consultant inclus dans l'enveloppe globale dédiée au diagnostic.